

POSTULAT

Auteur Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, et Nathalie Cretton, Les Verts
Objet Sécurité et transports publics pour nos anciens?
Date 14.09.2018
Numéro 2.0252

Selon l'Office cantonal de la statistique et de péréquation, le canton du Valais dénombrait 16'674 personnes de plus de 80 ans au 31 décembre 2016. Selon différentes projections, cette catégorie de la population devrait se monter à plus d'un million en Suisse en 2045 et respectivement à plus de 40'000 en Valais.

Le vieillissement de la population est un défi social. Il suffit de regarder l'évolution démographique pour s'en rendre compte. Les seniors ou personnes du troisième âge occupent une place de plus en plus importante dans notre société. Un des enjeux actuels et futurs est de proposer aux personnes âgées, des outils qui leurs permettront d'être indépendantes et autonomes.

Pour une très grande part de la population et plus particulièrement pour les personnes âgées, conduire signifie bien souvent vivre. Renoncer à son permis de circulation n'est pas une décision facile à prendre et plus particulièrement pour les personnes se trouvant loin des centres urbains. Cependant lorsque la sécurité est en jeu, il ne devrait pas y avoir d'hésitation.

Selon une étude de l'Université de Zurich publiée en 2013, la catégorie des conducteurs de plus de 80 ans est la plus risquée. Cette étude s'est basée sur les statistiques suisses d'accidents de la route et s'est penchée sur les différentes catégories d'âge des personnes impliquées, en prenant également en compte le nombre de kilomètres parcourus par an.

L'objectif de ce postulat est de proposer un outil, une aide pour les personnes de plus de 80 ans afin qu'elles puissent garder leur autonomie. Cette aide serait octroyée à toutes personnes de 80 ans et plus qui n'utilisent pas/plus leur véhicule privé et qui désirent se déplacer au moyen des transports publics.

Cette solution incitative favoriserait également le désengorgement du trafic, la baisse de la pollution ainsi que la diminution des risques d'accident.

Il convient également de mentionner que l'essence même de ce postulat est repris dans le rapport de la Commission consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées.

Conclusion

Ce postulat demande que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de mettre en place un système de participation financier aux transports publics pour les personnes de plus de 80 ans qui n'auraient pas ou renonceraient à leur permis de conduire.